
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 septembre 2017

POINT DIVERS 1 : Motion – Moratoire sur la baisse des Contrats Aidés, une nécessité pour la cohésion sociale.

Rapporteur : Mme BORI

Les contrats aidés participent depuis de nombreuses années à la politique de l'emploi. La DARES (Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques du ministère du travail) pointait, dans une note de mars 2017, le fait que les emplois aidés, particulièrement dans le secteur non-marchand, permettaient de soutenir l'emploi à court terme et avaient été un véritable soutien pendant la période de crise économique que nous avons connue.

Ils ont été un tremplin vers l'emploi pour les personnes qui en étaient le plus éloignées et surtout pour l'emploi féminin. En effet, en 2015, 70% des bénéficiaires d'un emploi aidé dans le secteur non-marchand étaient des femmes.

Ces contrats ont permis aux collectivités et aux associations de mettre en place des activités à destination des habitants et ont créé de nouveaux métiers qui mériteraient d'être pérennisés, parce qu'il y a reconnaissance de leur utilité.

Aujourd'hui à Metz et à titre d'exemple, pour les activités périscolaires ce sont près 130 personnes qui sont mobilisées chaque soir dont 43 en emplois aidés. La ville de Metz a toujours porté un soutien important au secteur associatif mais qu'en sera-t-il dans l'avenir alors que la fin des contrats aidés est annoncée en même temps qu'une nouvelle baisse des dotations aux collectivités ?

La remise en cause de ses emplois aura des conséquences sur nos politiques publiques locales, sur le fonctionnement des associations et mettra à mal des publics déjà précaires fragilisant la cohésion sociale de notre territoire.

Bien entendu ce dispositif est largement perfectible mais sa remise en cause ne peut se faire de façon aussi brutale sans un débat sérieux sur les politiques d'insertion et l'avenir du service public.

Aussi nous demandons au gouvernement :

- Un moratoire sur la décision de réduire ces emplois aidés de 150 000 postes
- D'organiser une concertation sur les mesures transitoires et compensatoires à engager au risque de mettre à mal les équilibres financiers et territoriaux. Il en va aussi de la survie de nos associations, de l'activité de nombreux salariés déjà fragiles et de la pérennité de nos services publics de proximité.

LA MOTION EST : ADOPTEE A LA MAJORITE